//DECRET No 84/927 du 22/10/84 /MTERFPPS/DGTFP.DFP.21024/1 REPUBLIQUE POPULLIRE DU CONGO -=-=-=-=-MINISTERE DU TRAVAIL, DE Portant intégration et nomination de Mon-L'EMPIOI, DE LA REPONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA siour MINGA-MBENGELE Benoît, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des PREVOY. MCT SOCIALE Services Sociaux (Sante Publique) DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE -2-2-2-2-2-2-2-IE PREMIER MINISTRE, DIRECTION DE L. FONCTION PUBLIQUE -=-=-=-=-- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 - - Vu l'Ordonnonce nº C1 /84 du 23.8.1984 portant no-VISAS: diffication de certaines dispositionenseitet@astitutjumillet 1979; général des fonctionnaires D.G.B. Santé ; régime des rémunérations des fonctionnaires ; naires ; articler / et 8 ;

8.7.1979; - Vu la loi nº 15/62 du 3 Février 1962 portant statut - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21. Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n°65/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services de - Vu le décret n° 623/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le - Vu le décret nº 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

- Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-- Vu le décret nº 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres · Vu lo corret 69/81/FF.BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses - Vu le décret nº 67/50/FF-BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplagant les dispositions du décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires : - Vu le décret nº84/856 du 8 hoût 1984 portant nomination du Fremier Ministre ;
- Vu le décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ; - Vu le décret nº 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ; - Vu la lettre nº 670 du 9 Mars 1984 du Directeur Général de la Santé Publique, transmettant he dossier de candidature constituí par l'intéressé ;

> E C RE T E --------------

ARTICLE 1ER. En application des dispositions du décret n° 65-14 du 12-02-1965 susvisé, Monsieur MINGA-MBENG JE Bénoît, né le 12.09.1955 à Mushege (République du Zaïre), titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I., des Services Sociaux (Santé Publique) et normé au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Santé et des affaires Sociales, BRAZZAVIILE, le 22/IO/ 1984

-=- Christophe BOUR HOUE

Le Minis e du Travail, de l'Emplande la Réfonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Societe, - ...nge Edouatd POUNGUE

Le Ministre des Finances et du Budget

- Bernard COMBO M.TSION ...

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

THE DITTELLOND	•
- JORPC	1
- DGTIT/DFP.	3
- DFP/BST	3
- DGB	3
- DCF	1
- Mas	
- DGSP	2
- DOSSIER	3
- INTERESSE.	1
- SGCM/BC	2